



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL - Séance du 1<sup>er</sup> Juillet 2025 – 18H00

Date de convocation  
Le 24 Juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 1<sup>er</sup> Juillet, le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie en séance publique (art. L 2121-18 du CGCT) sous la présidence de David MULLER, Maire.

**Conseillers en exercice : 27 - Quorum : 14 - Présents : 16 - Représentés : 8 - Absents : 3**

**ETAIENT PRESENTS** : D. MULLER, P. ROBERT, F. LOUIS, M. CONTENTIN, A. DIDIER, S. OUTIN, J. CONTENTIN, P. NOGUET, P. PERSUY, JM. KALAJDJIAN, C. HELENNE, R. FABIUS, A. RENOUF, R. ANGOT, D. VAUTIER, D. SALZET.

**ABSENTS REPRESENTES** : E. LAUSSINOTTE a donné pouvoir à P. ROBERT, JC. GAUDE a donné pouvoir à D. MULLER, E. RENAULT a donné pouvoir à A. DIDIER, S. FALAISE a donné pouvoir à R. FABIUS, E. LANDEAU a donné pouvoir à C. HELENNE, MA. ROUSSELOT a donné pouvoir à F. LOUIS, N. LENORMAND a donné pouvoir à M. CONTENTIN, JM. BERNAUS a donné pouvoir à D. VAUTIER.

**ABSENTS EXCUSES** : A. PERCHEY.

**ABSENTS** : T. PESCHARD, LM. TILLIER.

M. CONTENTIN est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents (art. L 2121-15 du CGCT).

### 3 – DENOMINATION DE VOIES / PLAN D'ADRESSAGE

**VU** les articles L. 3211-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** les articles L.2212-2, L.2213-28 et L.2321-2 20° du code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'article 169 de la loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale (dite **loi 3DS**) ;

**Considérant** la nécessité de faciliter le travail des services publics, tel que les secours et la connexion aux réseaux, et d'autres services commerciaux comme la délivrance du courrier et des livraisons, en identifiant clairement les adresses des immeubles.

**Considérant** qu'il appartient au conseil municipal de valider le principe de procéder à la dénomination et à la numérotation des voies de la commune et d'autoriser l'engagement des démarches préalables à leur mise en œuvre ;

**Considérant** qu'il appartient également au conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux voies et lieux-dits de la commune, y compris les voies privées ouvertes à la circulation.

**Considérant** que la dénomination des voies est souveraine et laissée au libre choix du Conseil municipal.

**Considérant** que le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire en application de l'article L. 2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales, aux termes duquel « dans toutes les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté par arrêté du maire ».

**Considérant** que la dénomination des rues de la commune est présentée au conseil municipal ci-dessous ;

CD 535	CD 535
Allée du Grenier à Sel	ALLEE DU GRENIER A SEL
Ancienne Route de Trouville	ANCIENNE ROUTE DE TROUVILLE
Avenue Aristide Briand	AVENUE ARISTIDE BRIAND
Avenue Charles de Gaulle	AVENUE CHARLES DE GAULLE
Avenue de Rollon	AVENUE DE ROLLON
Chemin de Dauboeuf	CHEMIN DE DAUBOEUF
Chemin de la Briqueterie	CHEMIN DE LA BRIQUETERIE
Chemin de la Coquetière	CHEMIN DE LA COQUETIERE
Chemin de la Côte de Grâce	CHEMIN DE LA COTE DE GRACE
Chemin de la Mésange	CHEMIN DE LA MESANGE
Chemin de l'Épinay	CHEMIN DE L'EPINAY
Chemin de Saint-Pierre	CHEMIN DE SAINT-PIERRE
Chemin des Arguilliers	CHEMIN DES ARGUILLIERS
Chemin des Novets	CHEMIN DES NOVETS
Chemin des Salines	CHEMIN DES SALINES
Chemin du Calvaire	CHEMIN DU CALVAIRE



Chemin du Clos Batteux	CHEMIN DU CLOS BATTEUX
Chemin du Haut Bois	CHEMIN DU HAUT BOIS
Chemin du Marais	CHEMIN DU MARAIS
Chemin du Marais l'Évêque	CHEMIN DU MARAIS L'EVEQUE
Chemin du Mont Poulain	CHEMIN DU MONT POULAIN
Chemin du Roy	CHEMIN DU ROY
Chemin Hamon	CHEMIN HAMON
Chemin du Hameau du Lièvre à la Forêt	CHEMIN DU HAMEAU DU LIEVRE A LA FORET
Impasse César Franck	IMPASSE CESAR FRANCK
Impasse Cité Marie	IMPASSE CITE MARIE
Impasse des Hauts de l'Épinay	IMPASSE DES HAUTS DE L'EPINAY
Impasse des Pinsons	IMPASSE DES PINSONS
Impasse Léo Delibes	IMPASSE LEO DELIBES
Vallon des Ouïes	VALLON DES OUIES
Parking des Écoles	PARKING DES ECOLES
Passage Pouettré	PASSAGE POUETTRE
Place des Anciennes Écoles	PLACE DES ANCIENNES ECOLES
Place Foch	PLACE FOCH
Place du Lavoir	PLACE DU LAVOIR
Place Lemercier	PLACE LEMERCIER
Place Saint-Pierre	PLACE SAINT-PIERRE
Pont de la Guillotine	PONT DE LA GUILLOTINE
Quai Monrival	QUAI MONRIVAL
Route de Honfleur	ROUTE DE HONFLEUR
Route de Trouville	ROUTE DE TROUVILLE
Rue Alcuin	RUE ALCUIN
Rue Camille Saint-Saëns	RUE CAMILLE SAINT-SAENS
Rue Daniel François Auber	RUE DANIEL FRANCOIS AUBER
Rue de la Cour MIOCQUE	RUE DE LA COUR MIOCQUE
Rue de la Fosse Fournie	RUE DE LA FOSSE FOURNIE
Rue de la Mésange	RUE DE LA MESANGE
Rue de la Poste	RUE DE LA POSTE
Rue de la Reine Mathilde	RUE DE LA REINE MATHILDE
Rue de la Vallée d'Auge	RUE DE LA VALLEE D'AUGE
Rue de Meautry	RUE DE MEAUTRY
Rue de Saint-Andréasberg	RUE DE SAINT-ANDREASBERG
Rue de Speyside	RUE DE SPEYSIDE
Rue de Verdun	RUE DE VERDUN
Rue des Anciennes Écoles	RUE DES ANCIENNES ECOLES
Rue des Anciennes Salines	RUE DES ANCIENNES SALINES
Rue des Bateliers	RUE DES BATELIERS
Rue des Chèvrefeuilles	RUE DES CHEVREFEUILLES
Rue des Cyclamens	RUE DES CYCLAMENS
Rue des Écoles	RUE DES ECOLES
Rue des Écureuils	RUE DES ECUREUILS



Rue des Églantiers	RUE DES EGLANTIERS
Rue des Géraniums	RUE DES GERANIUMS
Rue des Glaïeuls	RUE DES GLAIEULS
Rue des Hauts de l'Épinay	RUE DES HAUTS DE L'EPINAY
Rue des Hauts Prés	RUE DES HAUTS PRES
Rue des Héros de la Résistance	RUE DES HEROS DE LA RESISTANCE
Rue des Hirondelles	RUE DES HIRONDELLES
Rue des Hortensias	RUE DES HORTENSIAS
Rue des Iris	RUE DES IRIS
Rue des Jacinthes	RUE DES JACINTHES
Rue des Jonquilles	RUE DES JONQUILLES
Rue des Lupins	RUE DES LUPINS
Rue des Lys	RUE DES LYS
Rue des Narcisses	RUE DES NARCISSES
Rue des <u>Novets</u>	RUE DES NOVETS
Rue des Œillets	RUE DES OEILLETS
Rue des Peupliers	RUE DES PEUPLIERS
Rue des Roses	RUE DES ROSES
Rue des Tonneliers	RUE DES TONNELIERS
Rue des Tulipes	RUE DES TULIPES
Rue du Clos du <u>Batteux</u>	RUE DU CLOS DU BATTEUX
Rue du Docteur Lainé	RUE DU DOCTEUR LAINE
Rue du <u>Fourchi</u>	RUE DU FOURCHI
Rue du Mont Joly	RUE DU MONT JOLY
Rue du Pré de la Hache	RUE DU PRE DE LA HACHE
Rue du Vert Galant	RUE DU VERT GALANT
Rue Émile Dupont	RUE EMILE DUPONT
Rue Georges Roger	RUE GEORGES ROGER
Rue Guillaume Le Conquérant	RUE GUILLAUME LE CONQUERANT
Rue Jean Monnet	RUE JEAN MONNET
Rue Jean-Philippe Rameau	RUE JEAN-PHILIPPE RAMEAU
Rue Jules Massenet	RUE JULES MASSENET
Rue le Clos des <u>Novets</u>	RUE LE CLOS DES NOVETS
Rue <u>Lecordeur</u>	RUE LECORDEUR
Rue <u>Legrip</u>	RUE LEGRIP
Rue Louvel et Brière	RUE LOUVEL ET BRIERE
Rue Schaeffer	RUE SCHAEFFER

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **DECIDE** de procéder à la dénomination des voies de la commune
- **VALIDE** le nom attribué à l'ensemble des voies (liste ci-dessus)
- **CHARGE** M. le Maire de procéder à la numérotation des immeubles de ce secteur
- **AUTORISE** M. le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Pour extrait conforme,  
**LE MAIRE,**

**DAVID MULLER,**



*Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat*